

Charte d'engagement des conservatoires

Michel-Slobo à Torcy et Olivier-Messiaen à Vaires-sur-Marne

Règlement intérieur consultable sur

<https://conservatoires.agglo-pvm.fr/sinscrire> et dans chaque conservatoire

Je soussigné(e).....né(e) le/...../.....

Elève du conservatoire et/ou Responsable légal de/des élèves mineurs ci-dessous :

• **Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.**

- Autorise en cas d'accident, mon hospitalisation ou celle de mon enfant si l'état de santé le nécessite.
- Autorise que mon enfant ou moi-même soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités de l'établissement et autorise la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne à exploiter et publier, sous toutes formes et tous supports connus, les images et des travaux capturés pour une durée de 10 ans sans contrepartie financière.
- **Certifie avoir pris connaissance des tarifs et des modalités de paiements.**
- Certifie être personnellement assuré contre les dégâts et sinistres matériels ou corporels, et être en mesure de produire sur demande du conservatoire l'attestation d'assurance responsabilité civile.
- Déclare avoir pris connaissance de la nécessité de l'acquisition de matériel pédagogique (partitions, manuels, livres, instruments de musique, tenues de danse...).
- Autorise le conservatoire ou la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne à me communiquer par mail et/ou SMS les informations concernant l'organisation pratique de la scolarité, les informations concernant les activités de la saison culturelle ainsi que la « newsletter » du réseau des conservatoires.
- Autorise le conservatoire ou la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne à communiquer mes coordonnées aux représentants des parents d'élèves du réseau des conservatoires de Paris-Vallée de la Marne.

Je m'engage à fournir les documents ci-dessous : tout dossier incomplet ne permet pas une inscription au conservatoire.

- La présente charte d'engagement signée
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois : énergie, eau, téléphonie, quittance de loyer
- Pour les résidents d'une des 12 villes de la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne, l'avis d'imposition 2024 (sur les revenus de 2023) de toutes les personnes constituant le foyer, pour le calcul du taux d'effort.
- Si modification de la situation familiale depuis la déclaration d'impôt 2024 : une copie du livret de famille
- Ne souhaite pas fournir la déclaration d'impôt, le taux plafond sera appliqué**
- Pour la danse : certificat médical en cours de validité de non contre-indication à la pratique
- Pour les personnes inscrites en 24-25, être à jour des frais de scolarité de l'année en cours

- Déclare avoir bien pris connaissance que :

> Mes données à caractère personnel puissent faire l'objet d'un traitement par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, dont la finalité n'est que le suivi administratif de la scolarité, la réception des informations par voie numérique, téléphonique et/ou postale.
> Toutes les informations recueillies sur ce dossier d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne.
> Conformément au Règlement Général de Protection des données 2016/679 du 27 avril 2016, je dispose d'un droit à la rectification, à l'effacement des données, à l'oubli et droit à la portabilité des données.
> Pour toute demande je peux contacter, le délégué à la protection des données de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne à l'adresse suivante : dpo@agglo-pvm.fr

Fait à.....

Le

Signature accompagnée de la mention « lu et approuvé »